



MONTANTS DES COTISATIONS 2022

les cotisations sont valables pour une année civile

les montants des cotisations sont dégressifs, en fonction du trimestre à partir duquel vous adhérez

Cotisation plein tarif :

Montant de la cotisation annuelle si vous adhérez au cours du :

- 1^{er} trimestre (janvier, février, mars) : 18,00€
- 2^{ème} trimestre (avril, mai, juin) : 16,00€
- 3^{ème} trimestre (juillet, août, septembre) : 14,00€
- 4^{ème} trimestre (octobre, novembre, décembre) : 12,00€

Cotisation demi-tarif : personnes aux revenus modestes (inférieurs à 1000€), mineurs, étudiants de moins de 25 ans non-boursiers, et familles de 4 membres et plus (tarif par personne).

Montant de la cotisation annuelle si vous adhérez au cours du :

- 1^{er} trimestre (janvier, février, mars) : 9,00€
- 2^{ème} trimestre (avril, mai, juin) : 8,00€
- 3^{ème} trimestre (juillet, août, septembre) : 7,00€
- 4^{ème} trimestre (octobre, novembre, décembre) : 6,00€

Cotisation 30% de réduction : couples (tarif par personne)

Montant de la cotisation annuelle si vous adhérez au cours du :

- 1^{er} trimestre (janvier, février, mars) : 12,60€
- 2^{ème} trimestre (avril, mai, juin) : 11,20€
- 3^{ème} trimestre (juillet, août, septembre) : 9,80€
- 4^{ème} trimestre (octobre, novembre, décembre) : 8,40€

Cotisation réduite : pour les personnes participant pour la 1^{ère} fois de l'année en cours aux activités de l'association (durée de 14 jours maximum)

Quel que soit le moment de l'année : 6€

